

Commission "Tourisme"

Séjour SORTIE "LE GRAND BORNAND 2025
SEJOUR RAQUETTES A NEIGE

VOYAGE COORGANISE PAR



FFRandonnée MORBIHAN

Maison des Solidarités - 12, rue des Hortensias
56390 GRAND-CHAMP

Tél : 02 97 40 85 88 - Mail : morbihan@ffrandonnee.fr – N° immatriculation FFR : CD56
Responsable tourisme : Alain Legall - alegall@ffrandonnee.fr
N° adhérent Responsable Tourisme : 1042998Y

Et



ASSOCIATION : GUIDEL RANDO....

Adresse : 11 KERDUDAL.
CP : .56520... Ville : .GUIDEL
Tél : 06 13 54 24 83 Mail / : contact@guidelrando.fr
N° immatriculation FFRandonnée : 03241

Nom et prénom du responsable tourisme : PERRIN Jean

N° licence :0508371K

Descriptif de la randonnée au Grand Bornand

DÉCISION DU C.A DU 8 janvier 2024

Animateurs	Nom et Prénom	N° licence	Animateur titulaire du :
-Animateurs de randonnées	Encadrants diplômés	-	--

CARACTERISTIQUES DU SEJOUR			Prestataires intervenant pendant le séjour
Dates - Du : Samedi 18 Janvier au Dimanche 25 janvier 2025 Destination : Le Grand Bornand.			
Adresses	Départ	Arrivée	Modes de transport
	Guidel 56520	L'Auberge Nordique 74 Le Grand Bornand	Transport Roger 56 Reminiac Car grand voyageur
N° de téléphone			Types d'hébergement
Nombre de places : Minimum :42 Maximum : 50 *- Ajouter 3 places de plus en cas de désistement Prix du séjour par personne 1000,00€			Village vacances chambre 2 personnes avec sanitaire
Prix des options proposées : 5.5 journées de raquettes à neige			Activités annexes à la randonnée
Chambre individuelle 150€ - pour le séjour et par personne dans la mesure des places disponibles (affectation après consultation auprès du centre d'hébergement).			Visites diverses sur place Marché local

La sortie est ouverte aux adhérents de Guidel Rando, inscrits à l'activité de randonnée pédestre et titulaires de la licence FFRandomnée 2024 / 2025 avec assurance IRA.

Ouverture possible à d'autres licenciés FFRandomnée à jour de l'adhésion à Guidel Rando.

PROGRAMME PRÉVISIONNEL

Une randonnée à la demi-journée et 5 randonnées à la journée

Ce programme est donné à titre indicatif et peut être modifié selon les conditions météorologiques.

Il s'agit d'un séjour orienté sur la pratique de la randonnée en raquettes (5,5 jours de rando avec dénivelés de 200 à 600m chaque jour).

En fonction de l'état d enneigement, des randonnées pédestres classiques pourront y être substituées.

Le programme a été établi selon les informations connues lors de sa rédaction. Des impondérables sont toujours possibles, et selon les circonstances du moment (météo, terrain, groupe, etc...), les randonnées pourraient être modifiées ou annulées.

Hébergement et restauration :

- La pension complète, du dîner du 1^{er} jour au déjeuner du dernier jour, ¼ de vin aux repas et café le midi.
- Possibilité de pique-nique.
- Les draps, serviettes de table et de toilettes sont fournis par le Centre.

Coût du séjour :

Le coût du séjour est fixé à **750 €** par personne, en pension complète, en chambre double.

La pratique de la raquette encadrée par des moniteurs diplômés est une option pour 5 randonnées à la journée et une randonnée à la demi-journée. Pour un coût de **250€**. Le coût de location des raquettes et bâtons inclus.

Supplément pour chambre individuelle : **150€ pour le séjour et par personne dans la mesure des places disponibles (affectation après consultation auprès du centre d'hébergement).**

Ce prix comprend :

- La pension complète, du dîner du 1^{er} jour au déjeuner du dernier jour, ¼ de vin aux repas et café le midi.
- Possibilité de pique-nique.
- Les draps, serviettes de table et de toilettes sont fournies par le Centre.
- L'accompagnement des randonnées par un animateur
- Les taxes de séjour -
- Les frais de Co organisation (FFRP : 7 € - CDRP56 : 2 €. en 2024-2025)
- Les frais d'organisation.
- le transport en car A/R et les déplacements sur place non négociable

Ce prix ne comprend pas :

Les assurances facultatives (annulation)

D'une manière générale tout ce qui n'est pas prévu comme compris.

Inscriptions :

Les préinscriptions sont ouvertes dès diffusion des informations sur le séjour.

Participants mini 42 personnes / max 50 personnes.

La décision de réaliser ce séjour sera prise en fonction du nombre de préinscrits au début du mois de juin.

En cas d'annulation pour nombre de participants insuffisants, le remboursement de la pré-inscription sera effectué par l'association.

S'il est décidé de réaliser ce séjour, l'association proposera aux préinscrits un bulletin d'inscription en double exemplaire, à retourner sous 8 jours à l'organisateur ; ainsi que le bulletin des assurances facultatives.

Cette préinscription sera matérialisée par le dépôt d'un chèque de réservation de 250 € (bancaire ou chèques vacances - chèque à l'ordre de Guidel Rando).

REVISIONS DES PRIX : (à prévoir éventuellement)

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris – Numéro d'immatriculation :: IM075100382.

Tél. 01 44 89 93 90 – CENTRE D'INFORMATION: tél. 01 44 89 93 93

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte. Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre Code APE : 9319Z – SIRET : 303 588 164 00051.

Prévoir éventuellement, un paragraphe "révision de prix", avec référence aux articles, L211-12 de la convention d'immatriculation de la fédération (PJ n°4), et avec la référence à l'annexe 12bis articles : R211-8 et 9

Les prix sont révisables, conformément à la loi, pour seulement trois motifs : les variations du coût du carburant, les variations des taxes d'aéroport et les variations des cours de change.

PAIEMENT

Pré-inscription : Etablir un chèque de 250€

Inscription : dépôt de 3 chèques de 250€ encaissés le 1 octobre, 1 novembre et 1 décembre 2024 ou échelonnement suivant le cas par cas. Paiement échelonné sur Peps'up.

Prime d'assurances facultatives lors de l'inscription. **Assurances annulation et interruption séjour : 37,00€ au tarif 2024/2027.**

Le bulletin de souscription d'assurance doit comporter la même date que l'inscription.

Tous ces règlements doivent être libellés à l'ordre de : GUIDEL RANDO

Conditions d'annulation

1. Du fait personnel de l'Adhérent (assurance non souscrite) :

Annulation avant le 15 septembre 2024 : Restitution des sommes versées avec une retenue de 30 € par participant.

Annulation entre le 15 septembre 2023 et le 15 octobre 2023 : 50 % de retenue

Annulation Au-delà de cette date 100% du montant : 100% de retenue

* Il est conseillé à l'adhérent de rechercher un remplaçant

2. L'annulation relève de la garantie "Assurance annulation" souscrite auprès de GROUPAMA n° 41789295M – MUTUAIDE n° 5369.

Consulter le contrat d'assurance.

3. Conditions générales de vente et notice sur les assurances consultables à la Permanence de l'Association ou sur le site de l'association (www.guidelrando.fr/espaceadherents/weetsejoursencours).

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :

Il convient d'être suffisamment entraîné à la pratique de la rando pour apprécier pleinement ce séjour. Au-delà de l'équipement de base du randonneur, penser à anorak, pulls, gants, bonnet lunettes de soleil, crème solaire, chaussures étanches, imperméable

Consulter la **FFRandonnée 56** : <https://morbihan.ffrandonnee.fr> ou Tel : 02 97 40 85 88

A Guidel le 06/02/2023.

Le Président de l'association :
Jean Perrin

L'Organisateur :

Le responsable "Tourisme" :
Jean Perrin